

BAREMES AIDE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CAMPAGNE 2023 24 ET SUIVANTES

DELIBERATION N° 43
Date : SAMEDI 24 JUIN 2023

Rapporteur :
Monsieur Benjamin CAILLIERET,
Vice-Président du CCAS.

Dans la continuité de la modernisation et simplification des dispositifs d'aide sociale facultative enclenché avec le règlement adopté en octobre 2022, la campagne 2023-2024 de l'Aide à l'Enseignement Supérieur est l'occasion de toiler les barèmes, critères, et éléments justificatifs du dossier.

Il vous est proposé d'adopter ces barèmes et critères d'attribution à compter de septembre 2023 et pour les années suivantes, jusqu'au prochain changement de barèmes.

quotient familial			
Tranches	quotient minimum	quotient maximum	montant alloué
A	0 €	420 €	650 €
B	421 €	620 €	500 €
C	621 €	830 €	350 €
D	831 €	1 080 €	200 €

MONTANT MAXIMUM ACCORDE : 750 €

Valorisation de la mention au nouveau bachelier	
mention	majoration
Très bien	100 €
Bien	50 €

- Dans un objectif de justice sociale et de promotion de l'égalité des chances pour tous, les critères d'attribution de ce soutien sont conditionnés aux ressources financières de chaque foyer fiscal, au cursus post-bac de chaque prétendant, au mérite du candidat : ainsi pour l'année post-bac, l'obtention d'une mention Bien ou Très Bien donne lieu à une majoration de l'aide versée.
- 8 critères sont retenus:
1. Avoir moins de 26 ans au 31 décembre de l'année de la demande
 2. Justifier d'une poursuite d'études post-bac pour l'année universitaire en cours
 3. Ne pas avoir changé d'orientation plus d'une fois après le baccalauréat
 4. Ne pas avoir doublé plus d'une fois depuis l'obtention du baccalauréat
 5. Etre domicilié fiscalement à Wattrelos ou être rattaché fiscalement au foyer wattrelosien
 6. Justifier d'un quotient familial (CAF ou administration fiscale) annuel inférieur à 1 040 € pour le mois précédent la demande
 7. Déposer le dossier dûment complété dans les délais
 8. Fournir l'ensemble des justificatifs demandés

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le


ID : 059-265906503-20230624-D_2023_06_43-DE



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application
de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée
par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.



Wattrelos, le 24/06/2023
Maire-Président du CCAS

Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Samedi 24 juin 2023 – 9h00

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Monsieur Dominique BAERT, Président

Monsieur Benjamin CAILLIERET, Vice-Président

Mesdames Françoise CLAIS, Jocelyne LEFEVRE, Laureen LEMOINE, Sarah NEYRINCK, Arlette ROUSSEL

Messieurs, Patrick DUPONCHEEL, Veysal KIRAZ, Pascal LUCAS, Christophe RICCI,
Administrateurs

Absence excusée avec pouvoir : 01

Monsieur Claude LECLUSE

Absence excusée sans pouvoir : 01

Madame Laura DELPLANQUE

Absence :

Président de séance :

Monsieur Dominique BAERT, Président